



## **Rapport de suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable**

**En date du 31 décembre 2016**

**Rédaction : Ézéchiél Simoneau**

Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles  
MRC de L'Érable

Tél. : (819) 362-2333, poste 1226

Courriel : [Esimoneau@erable.ca](mailto:Esimoneau@erable.ca)



**L'ÉRABLE**

TERRE DE CRÉATIVITÉ

## AVANT-PROPOS

Dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, les autorités responsables doivent transmettre annuellement au gouvernement du Québec un rapport de suivi faisant état des mesures contenues dans leur PGMR en vigueur.

Il est important de noter que la MRC de L'Érable a adopté, à l'automne 2016, un tout nouveau plan de gestion de gestion des matières résiduelle couvrant la période 2016 à 2020. De ce fait, peu d'actions ont été réalisées ou partiellement réalisées puisque seulement deux mois se sont écoulés entre l'adoption du PGMR et le présent rapport. Notons également qu'un nouveau coordonnateur à la gestion des matières résiduelles a été embauché au début du mois de décembre, suite au départ de son prédécesseur en octobre. Malgré ces faits, certaines actions de ce nouveau PGMR vont déjà bon train ou ont déjà débuté. Parmi celles-ci, notons;

### **Collecte du plastique agricole**

Toutes les municipalités du territoire de la MRC de L'Érable offrent la collecte du plastique agricole soit par l'entremise de la collecte sélective ou par la mise en place d'une collecte par conteneur. Les municipalités de Lyster, Notre-Dame-de-Lourde, Inverness, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Batiste, Saint-Ferdinand, Villeroy et Laurierville disposent d'une collecte du plastique avec conteneur à la porte des agriculteurs. De plus, certaines municipalités ont adopté un règlement obligeant les producteurs agricoles d'avoir en leur possession un conteneur de 2 ou 4 verges, dans la mesure où ces derniers utilisent le plastique d'ensilage en question. Un suivi et une analyse seront élaborés dans la prochaine année pour mesurer les impacts économiques et environnementaux chez les municipalités ayant adhéré au programme de collecte avec conteneur chez les producteurs agricoles.

### **Un programme de récupération de la tubulure d'érablière**

Un entrepreneur de la région du Centre-du-Québec offre gratuitement le service de collecte de la tubulure acéricole sur l'ensemble du territoire des 11 municipalités de la MRC. Ce plastique dur est recyclé et revalorisé dans l'entrepôt de l'entrepreneur. Il suffit aux différents producteurs acéricoles de la région de contacter la MRC, qui à son tour prendra contact avec l'entrepreneur en question.

### **Une étude de l'implantation d'une plateforme de traitement de la matière organique**

Une analyse de pré faisabilité a été réalisée à l'interne. Cette étude a permis à la MRC d'analyser les coûts d'immobilisation, de construction et d'opération d'un tel projet. Suite aux résultats, le projet a été suspendu et mis en attente en raison des coûts trop élevés et de la faible quantité de matière organique estimés pour le territoire en question. L'implantation d'une plateforme de traitement de la matière organique est donc sur la glace en attente des résultats du projet pilote de tri mécano-biologique des déchets.

### **Projet de tri mécano-biologique des déchets**

En 2016, la MRC a continué son étude des différentes méthodes de traitement des matières organiques; collecte à trois voies, implantation d'un site de compostage, etc. Toujours dans le but d'être le plus efficient possible, une évaluation complète de la faisabilité technique et économique des technologies actuelles a amené la MRC de L'Érable à engendrer des discussions avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour étudier la faisabilité du tri mécano-biologique des déchets (TMB). Ainsi, au cours de l'année de référence, la MRC a finalisé la planification du projet pilote en partenariat avec le CRIQ et les MRC partenaires. L'objectif étant de définir les différents coûts et les responsabilités à partager entre chaque partenaire du projet. À l'automne 2016, le projet pilote de tri mécano-biologique des déchets a été adopté par l'ensemble des élus de la MRC. En fin d'année, la deuxième étape

du projet a pris son envol avec la mise en œuvre du projet pilote de TMB. La construction des immobilisations servant à accueillir la machinerie nécessaire au bon déroulement des opérations a donc été entamée. Ainsi, dans la prochaine année, les partenaires pourront tester et analyser les équipements choisis avec près de 2500 tonnes de déchets.

### **Participation des municipalités à la journée Normand Maurice**

La journée Normand Maurice est un évènement régional et une campagne de sensibilisation massive auprès de la population qui consiste à effectuer une gestion adéquate des déchets et des ressources renouvelables. L'objectif est de réduire les effets néfastes de l'enfouissement tel la contamination des sols, de l'eau et de l'air ambiant et par le fait même, diminuer les dangers pour la santé publique. Lors de cet évènement, la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D) est ciblée par une collecte de porte-à-porte et par l'instauration de point de dépôt dans les différentes municipalités. En 2016 la ville de Plessisville ainsi que les municipalités de Notre-Dame-de-Lourde, Lyster, Laurierville, Sainte-Sophie d' Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et la paroisse de Plessisville ont participé à cet évènement.

### **Création d'un comité de suivi du PGMR**

Le comité des matières résiduelles, constituées de 4 élus des municipalités membres de la MRC et du coordonnateur de gestion des matières résiduelles a été formé. Les membres de ce comité se rencontrent, entre 6 et 8 fois par années, pour discuter de tout sujet touchant la gestion des matières résiduelles sur le territoire ainsi que le PGMR adopté à l'automne 2016. Ils ont également comme mandat de s'assurer de la mise en œuvre du plan de gestion en plus d'être à l'écoute des commentaires soumis par les intervenants, les citoyens et les ICI.

### **Embauche d'un coordonnateur à la gestion des matières résiduelles**

Le 5 décembre 2016, un nouveau coordonnateur à la gestion des matières résiduelles a fait son entrée à la MRC de L'Érable. Cette mesure va de pair avec les nouvelles exigences gouvernementales, dont la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles tous les 5 ans, sa mise en œuvre ainsi que la valorisation pour 2020 des matières organiques.

Nous avons utilisé l'échelle présentée ci-dessous pour décrire l'état d'avancement des actions:

- 1- En continu
- 2- Réalisée (100%)
- 3- Partiellement réalisée (75%)
- 4- Mise en œuvre (50%)
- 5- En planification (25%)
- 6- Non débutée (0%)

**Tableau 1 : Mesures pour les matières recyclables**

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Informers les citoyens des coûts moins élevés du recyclage.	Cette mesure prévoit informer les citoyens des bénéfices économiques du recyclage par le moyen d'une campagne d'informations utilisant les médias sociaux, les médias conventionnels et les bulletins municipaux.	MRC et Municipalités	2016-2020	En continu	Diffusion de message dans les réseaux sociaux
1.2	Conteneurs à récupération pour les ICI.	Inciter les ICI à se procurer un conteneur plus volumineux ou plusieurs bacs à récupération.	MRC, Dév Économique de L'Érable et ICI	2018-2020	Non débutée	
1.3	Publiciser et soutenir la collecte	Certaines entreprises de collecte sélective peuvent	MRC, Municipalités,	2016-2020	Réalisée	

	du plastique agricole.	collecter le plastique agricole dans le bac à récupération, toutefois les administrations municipales et les citoyens ne connaissent pas la disponibilité de ce service. Par ailleurs, certaines municipalités planteront une collecte de plastique agricole par conteneur de 2 ou 4 verges	UPA			
1.4	Favoriser la récupération du plastique agricole par des projets novateurs.	La mise en place d'un projet novateur de collecte par conteneur qui faciliterait la collecte du plastique pourrait favoriser la récupération de ce plastique et accroître le taux de recyclage des municipalités rurales. La méthode retenue serait de doter les utilisateurs de plastique d'ensilage de conteneurs de 2 ou 4 verges cubes qui seraient posés directement à la ferme.	MRC et Municipalités	2017-2020	Partiellement réalisée	La majorité des municipalités du territoire ont implanté la collecte par conteneurs chez leurs agriculteurs. Un suivi sera effectué pour s'assurer du bon fonctionnement de la démarche et noter les retombées économiques et environnementales.
1.5	Évaluer la possibilité d'installer un lieu de dépôt centralisé pour les matières recyclables utilisées par les producteurs agricoles. Si l'étude	Ces déchets doivent bien souvent être portés en différents lieux de dépôt, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à la récupération en milieu rural. Un inventaire des principales matières retrouvées dans les fermes sera effectué avec l'aide	MRC et UPA locale	2017	Non débutée	

	est satisfaisante, implanter un tel lieu de dépôt.	de l'UPA locale. Si l'on rencontre un potentiel intéressant, nous pourrions implanter des lieux de dépôt centralisés dans les municipalités rurales.				
1.6	Formation d'une patrouille verte jeunesse afin de diffuser de l'information et d'inspecter les bacs à déchets en bordure de route.	Une patrouille verte parcourra la MRC de L'Érable afin de diffuser de l'information aux citoyens.	MRC, Municipalités, Impact Emploi	2018-2020	Non débutée	
1.7	Soutenir les efforts en GMR des ICI afin d'accroître le recyclage.	Dans un premier temps, un inventaire visuel sera fait afin de mieux connaître la composition des déchets qui nous permettra de préciser les matières qui sont jetées à la poubelle par les ICI. Par la suite, un plan d'intervention sera rédigé afin d'amener les ICI à accroître la récupération de matières. Cet inventaire nous permettra aussi de savoir si l'on retrouve du bois jeté par des entreprises de transformation du bois dans la MRC. Le bois peut être amené à être valorisé dans d'autres entreprises de la MRC.	MRC, Municipalités, Commissaire industriel	2017-2020	En planification	

1.8	Soutenir les projets de consigne sociale.	Inciter les entreprises à amasser leurs contenants consignés sur les lieux de travail (usines et institutions) et à offrir leurs vides à un organisme ou une cause qui leur tient à cœur. La MRC interviendrait afin de mettre en relation les organismes sociaux et les entreprises.	MRC et organisme sociaux	2018-2020	Non débutée	
1.9	Offrir des bacs à récupération et les rendre disponibles dans les lieux publics.	Cette mesure prévoit accroître l'offre de bacs à récupération dans les lieux publics et les événements municipaux.	MRC et Municipalités	2016-2018	Mise en œuvre	
1.10	Implanter et soutenir un programme de récupération de la tubulure d'érable.	Cette mesure entend mettre en place un programme de récupération de la tubulure d'érable. Pour cela, un partenariat sera établi avec une entreprise afin d'en faire la collecte et le traitement.	MRC et Municipalités	2018-2020	Réalisée	Un partenariat a été réalisé avec Recyc Polytube de Victoriaville pour que l'entrepreneur offre le service de collecte à la porte des producteurs acéricoles.

## Tableau 2 : Mesures pour les matières putrescibles

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.1	Implanter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable afin	En partenariat avec d'autres MRC, nous travaillerons en collaboration avec le CRIQ, pour analyser la faisabilité technique	MRC, CRIC, MRC partenaires	2016-2020	En planification	La planification du projet pilote de tri mécano-biologique a été réalisée au cours de l'année 2016.

	d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'éliminer l'enfouissement de la matière organique pour 2020.	de séparer les matières organiques des autres matières par un tri mécano-biologique (TMB) et, pour mettre en œuvre un projet pilote, qui pourrait se transformer en projet à grande échelle.				Le projet est maintenant rendu à l'étape 2, soit la mise en œuvre du projet pilote. En 2017, des tests seront effectués sur les équipements installés chez nos partenaires.
2.2	Étude de l'implantation d'une plateforme de traitement de la matière organique.	Rédaction d'une étude de pré faisabilité pour la construction et l'opération d'un site de compostage.	MRC	2016	Réalisée	Une analyse de pré faisabilité a été réalisée à l'interne. Le projet a été suspendu en raison des coûts trop élevés. Le projet est sur la glace en attente des résultats du projet pilote TMB.
2.3	Accompagner des commerces (restaurants et épiceries) dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques.	Les restaurants et les épiceries représentent un défi important à l'implantation d'une collecte des matières organiques dans les ICI. Pour y arriver, la MRC les accompagnera dans l'implantation au sein de leurs activités d'une collecte de la matière organique.	MRC	2020	Non débutée	
2.4	Favoriser l'herbicyclage en subventionnant la conversion des tondeuses à gazon.	Mise en place de mesures pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage.	MRC et municipalités	2016-2020	En continu	
2.5	Former une table de réflexion sur la	En formant une table de réflexion sur la récupération des	MRC, UPA, Organismes	2018-2020	Non débutée	Concrètement, cette table produira un document

	<p>recupération des matières organiques.</p>	<p>matières organiques, qui comprendraient des acteurs des milieux urbain et rural, nous serons mieux en mesure d'obtenir une mobilisation des groupes les plus importants de la MRC pour aider à la mise en place de nouveaux comportements.</p>	<p>sociaux, Chambre de commerce</p>			<p>identifiant les défis liés à l'implantation de la collecte des matières organiques et donnera des recommandations aux municipalités quant à celle-ci.</p>
2.6	<p>Organiser des ateliers et conférences dans les écoles de la MRC.</p>	<p>Cette mesure prévoit organiser une tournée des écoles primaires et secondaires afin d'expliquer le compostage et de montrer les bonnes pratiques afin que les jeunes ramènent ces comportements exemplaires à la maison.</p>	<p>MRC et Commission scolaire</p>	<p>2018-2020</p>	<p>Non débutée</p>	<p>L'implantation d'une collecte de la matière organique exige que la MRC s'engage à réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation.</p>
2.7	<p>Campagne d'information pour une meilleure gestion des déchets putrescibles.</p>	<p>La MRC informera les citoyens par la tenue de séance d'information publique et en élaborant une campagne sur les médias sociaux qui visera à mettre en ligne toute l'information pour aider le citoyen à disposer correctement de sa matière organique. Par ailleurs, un site web consacré exclusivement à la gestion des matières organiques serait créé afin d'informer les citoyens.</p>	<p>MRC</p>	<p>2019-2020</p>	<p>Non débutée</p>	

**Tableau 3 : Mesures pour les encombrants**

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.1	Publiciser le service de collecte bimensuelle des encombrants.	Une campagne d'information en partenariat avec l'organisme ORAPÉ permettrait de répondre aux questions qui reviennent le plus souvent, d'accroître sa popularité et d'améliorer ce qui est collecté ou pas.	MRC, Municipalités, ORAPÉ	2016-2020	En continu	ORAPÉ est l'organisme qui fait la collecte des encombrants dans la MRC. Celle-ci est bien implantée, mais les citoyens et les élus sont mal renseignés à ce sujet : quels sont les objets ramassés; pourquoi faut-il donner la liste des objets à ramasser, etc.
	Dans la mesure du possible, les municipalités feront affaires avec une ressourcerie de leur choix pour collecter les meubles et autres objets.	Afin d'être un exemple pour les autres institutions, les municipalités feront affaire lorsque possible avec une ressourcerie présente sur le territoire de la MRC lorsqu'elles doivent se départir de meubles ou d'autres objets valorisables.	MRC et Municipalités	2017-2020	Non débutée	

**Tableau 4 : Mesures pour les résidus domestiques dangereux**

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.1	Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE)	Cette mesure vise à réaliser des activités d'ISE pour amener les citoyens à récupérer les résidus domestiques dangereux et à	MRC	2016-2020	En planification	

	concernant les résidus domestiques dangereux.	faire connaître les différents endroits où l'on peut retourner les retourner. On inclut toutes les formes de communication : bulletins municipaux, sites web, médias sociaux.				
4.2	Implanter des lieux de dépôt pour les RDD.	Quelques municipalités n'ont pas de lieux de dépôt pour les résidus domestiques dangereux. L'implantation d'un lieu de dépôt dans chaque municipalité permettrait de faciliter la récupération des résidus domestiques dangereux.	Municipalités	2017-2020	En planification	
4.3	Produire un état des lieux des matières dangereuses utilisées dans les ICI.	Afin de déterminer des objectifs plus précis quant aux déchets dangereux de type industriel, un état des lieux des matières dangereuses provenant des ICI sera produit servira à déterminer des objectifs spécifiques pour ces matières.	MRC	2019	Non débutée	
4.4	Participation à la journée Normand Maurice.	La journée Normand-Maurice est un événement régional dont l'objectif est de récupérer les résidus domestiques dangereux. Bien que la majorité des municipalités y participent, quelques-unes ne participent pas à cette journée. La mesure a	MRC et municipalités	2017-2020	Partiellement réalisée	7 municipalités sur 11 participes annuellement à la journée Normand-Maurice.

		pour objectif d'amener toutes les municipalités à participer à la collecte.				
--	--	---	--	--	--	--

**Tableau 5: Mesures pour les textiles**

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.1	Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires.	La MRC agira comme entremetteur pour ces comptoirs vestimentaires afin de les amener à voir si l'on ne peut pas partager leurs ressources. Il est important de soutenir ce réseau de réemploi en les aidants à établir des partenariats avec d'autres comptoirs vestimentaires pour les aider.	Municipalités et organismes	2016-2020	Non débutée	Le réseau des comptoirs vestimentaires est déjà bien implanté dans la région. Cependant, les quantités reçues par ces différents points de dépôt sont importantes et le manque d'espace et de relèves pour la gestion des organisations constitue des défis.
5.2	Implantation de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles.	Cette mesure vise à implanter de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles. Cette action se fera en concertation avec les organismes du milieu. On ajoutera des conteneurs spécifiques pour la récupération du textile dans les municipalités éloignées des lieux de dépôt actuels.	Municipalités et organismes	2018	Non débutées	

**Tableau 6: Mesures pour les déchets ultimes**

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
6.1	Réduire la fréquence de collecte des ordures.	Si nous implantons une collecte par bac brun, l'implantation potentielle de la collecte des matières organiques devrait réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement. Dans le cas de la méthode TMB, nous évaluerons s'il est tout de même possible de réduire la fréquence.	Municipalités	2020	Non débuté	
6.2	Apposer des autocollants sur les bacs afin de montrer une liste des matières appropriées.	Les citoyens peuvent se poser des questions sur les matières à recycler, à composter ou à envoyer dans le bac à déchet. Pour les aider, un autocollant sur lequel on retrouverait les matières acceptées ou refusées serait apposé sur les bacs servant à la collecte des matières résiduelles.	MRC et municipalités	2017	Non débuté	L'échéance de cette action est déplacée pour <b>2018-2019</b> en attente des résultats du projet de TMB pour la gestion de la matière organique.
6.3	Faire un inventaire des lieux de dépôt sauvages.	On retrouve à l'occasion des lieux de dépôt sauvages pour les déchets. La MRC en association avec les municipalités fera un inventaire de ces lieux de dépôt afin de mesurer la portée de cet enjeu.	MRC	2019	Non débutée	
6.4	Maintenir et	Dans un premier temps, ce	Municipalités	2016-2020	En continu	Des municipalités offrent

	promouvoir le programme de financement pour les couches lavables.	programme serait maintenu dans les municipalités participantes et, dans un deuxième temps, étendu à d'autres municipalités de la MRC.				déjà une aide financière de 100 \$ pour l'achat de couches lavables. L'objectif est de promouvoir le service et l'étendre à l'ensemble des municipalités.
6.5	Produire un guide pour la tenue d'événements écoresponsables et soutenir les municipalités dans leur organisation d'événements.	Afin d'être un exemple pour les autres organisations, les municipalités et la MRC organiseront des événements écoresponsables. Nous élaborerons un guide des bonnes pratiques pour les municipalités de la MRC qui s'inspirera de la norme BNQ-9700-253 afin d'aider les municipalités à de doter d'un guide de bonne pratique.	MRC et municipalité	2018	Non débutée	

### Tableau 7: Mesures pour les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7.1	Inclure une clause de récupération des résidus de construction lors	Les entrepreneurs n'ont aucune obligation de récupérer les déchets du secteur de la construction, de la rénovation	Municipalités	2018	Non débutée	

	d'un contrat municipal.	et de la démolition dans le cas d'un contrat municipal. Une clause sera insérée dans les devis de construction et de rénovation des contrats municipaux pour obliger la récupération des résidus de construction.				
7.2	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	Afin d'aider les entrepreneurs à écologiser leurs opérations, un guide d'information sera élaboré pour leur proposer des pistes de solution afin d'accroître la récupération des résidus de CRD. Par ailleurs, un bottin des ressources locales sera aussi élaboré afin d'aider les propriétaires de maison qui effectuent eux-mêmes leurs rénovations à disposer leurs déchets de façon écoresponsable.	MRC	2017	Non débutée	
7.3	Organiser des écocentres temporaires dans les petites municipalités.	L'écocentre de la MRC est loin des municipalités périphériques et c'est une raison souvent invoquée par les citoyens pour ne pas récupérer résidus de construction. La mise en place d'un écocentre mobile offrirait aux résidents la possibilité de rapporter leurs résidus de construction dans un lieu dédié	Municipalités	2019-2020	Non débutée	

		à cet usage permettrait de réduire les dépôts sauvages et d'accroître la récupération des résidus de constructions.				
7.4	Produire un inventaire des résidus de bois envoyés au centre de tri et à l'enfouissement dans les entreprises de la MRC.	Puisque l'on retrouve plusieurs entreprises transformatrices de bois qui jettent ou envoient dans un centre de tri des résidus de bois. Un inventaire des rejets de bois sera produit afin d'évaluer la qualité du bois et la quantité. Cet inventaire servira à évaluer la pertinence de soutenir les entreprises afin qu'elles trouvent une filière plus écologique afin d'éviter l'enfouissement du bois.	MRC et Développement économique de L'Érable	2018	Non débutée	

**Tableau 8: Mesures concernant les boues septiques**

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
8.1	Réglementation sur la vidange des fosses septiques.	Dans le souci d'améliorer la qualité de l'environnement et de respecter les normes environnementales en vigueur qui exige la vidange obligatoire des installations septiques aux 2 ou 4 ans selon le type d'habitation, le PGMR prévoit	Municipalités	2020	Non débutée	Actuellement, les entrepreneurs recyclent 50% des boues de fosses septiques. En passant par les municipalités, par l'entremise d'un entrepreneur privé, nous exigeons que 100% des

		adopter un règlement dans lequel on oblige les propriétaires riverains à faire la vidange de leur fosse septique par l'entremise de leur municipalité. Nous exigerions également que l'entrepreneur recycle par épandage les boues de fosses septiques.				boues soient valorisées.
8.2	Étude pour le regroupement régional pour la gestion des boues de fosses septiques.	Une étude du coût / bénéfices d'un regroupement régional sera réalisée pour la gestion des boues de fosses septiques. Si l'analyse préliminaire est concluante, nous lancerons un appel d'offres afin d'obtenir une étude de la part d'une firme de consultant.	MRC et consultants	2018-2020	Non débutée	Quant à la disposition des boues, nous exigerions que l'entrepreneur recycle par épandage les boues de fosses septiques, alors que la situation actuelle est environ à 50%.

**Tableau 9: Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation**

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9.1	Regroupement des activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles.	Pour bénéficier des avantages d'une uniformité et d'un leadership quant aux communications en gestion des matières résiduelles, ces activités seront regroupées à la MRC de L'Érable, qui veillera à	MRC	2017-2020	En planification	Un coordonnateur à la gestion des matières résiduelles a été embauché à la MRC de L'Érable. Ce dernier a pour principal mandat de soutenir les municipalités concernant

		offrir un produit adapté aux réalités rurales et urbaines, tout en bénéficiant des avantages d'un produit uniforme.				toute action en lien avec la gestion des matières résiduelles. Il veillera à offrir des produits de promotion et de communication efficace.
9.2	Restriction de jeter des matières recyclables.	Cette mesure vise à restreindre par voie réglementaire le droit de jeter les matières recyclables, dont le papier et le carton, dans le bac à poubelle. Cette réglementation permettra aux municipalités de sévir envers les citoyens les plus récalcitrants.	Municipalités	2018	Non débutée	
9.3	Restriction de jeter des résidus verts et les matières organiques.	Semblable à l'action précédente, cette mesure vise à accompagner certaines actions ayant comme but de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement.	Municipalités	2020	Non débutée	Cette mesure sera applicable en fonction de la solution choisie pour la gestion des résidus verts et organiques.
9.4	Effectuer une veille technologique pour l'implantation d'une technologie « pay as you throw ».	La tarification de la collecte des déchets constitue un outil qui peut amener à la responsabilisation des citoyens. Nous explorerons les possibilités techniques d'implanter une tarification des déchets. Nous regarderons de quelle façon nous pourrions	MRC	2016-2020	Non débutée	

		obliger les entrepreneurs privés à utiliser ce type de technologie.				
9.5	Adopter une résolution dans laquelle la MRC propose aux gouvernements d'inciter les entreprises à standardiser les divers emballages de plastique.	L'un des obstacles majeurs du recyclage c'est la multiplicité des types d'emballage. Une volonté gouvernementale claire pourrait obliger les industriels à standardiser les types d'emballage. La MRC prendra position afin d'indiquer au gouvernement qu'une meilleure gestion des déchets passe aussi par une responsabilisation des entreprises dans la production de leur contenant.	MRC	2017	Non débutée	
9.6	Réaliser une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement.	En préparation du prochain PGMR, une caractérisation des déchets sera réalisée afin de mieux connaître les déchets envoyés à l'enfouissement et d'établir un plan d'action mieux adapté à la réalité régionale. Le CRIQ pourrait être appelé à nous appuyer pour cette action.	MRC et CRIQ	2020	Non débutée	

**Tableau 10: Mesures générales de suivi et d'application du plan de gestion**

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
10.	Comité de suivi du	Cette mesure prévoit la	MRC	2016-2020	En continu	Un comité a été formé et

1	PGMR.	formation d'un comité de suivi de plan de gestion des matières résiduelles. En collaboration avec la personne responsable de la mise en œuvre, ce comité aura comme mandat de s'assurer que la mise en œuvre du plan de gestion soit respectée. Il fera un rapport régulier au conseil des maires de la MRC de L'Érable afin de faire un bilan de l'état d'avancement des actions.				comprend 4 élus de la MRC en plus du Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles.
10. 2	Rapport de suivi du PGMR.	La MRC doit produire un rapport de suivi annuel du PGMR, qui doit être transmis au gouvernement du Québec. Dans ce bilan, on indiquera l'état d'avancement pour chaque action et on y retrouvera un descriptif détaillé de ce qui a été fait. Le bilan sera disponible sur le site Web de la MRC de L'Érable.	MRC	2016-2020	En continu	Ce document représente le rapport de suivi et comporte les actions encourues par la MRC et ses municipalités en plus d'y définir un descriptif, un échéancier, l'avancement des travaux ainsi que les entités responsables de chacune des actions.
10. 3	Embaucher une ressource permanente.	Avec les nouvelles exigences gouvernementales, dont la mise à jour obligatoire du PGMR aux cinq ans et l'implantation prochaine de la collecte des matières organiques, la gestion des matières résiduelle nécessite un coordonnateur	MRC	2017-2020	Non débutée	Un coordonnateur à la gestion des matières résiduelle a été embauché.

		consacré à plein temps à ce dossier.				
--	--	--------------------------------------	--	--	--	--

Date : 24 avril 2017